

Réunion du 3 novembre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Jean MATHIA, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Rémi BERTRAND

N° CP/2014/683 - Développement des filières - 2152
Aide au titre de la mesure agro-environnementale en faveur de la race bovine vosgienne - Aide aux actions de promotion de l'agriculture et de ses filières animales

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer les subventions suivantes :

. 3 780 € aux bénéficiaires figurant en annexe de la présente délibération au titre de la mesure agro-environnementale en faveur de la race bovine vosgienne, dispositif géré en paiement associé par l'Agence de services et de paiement (ASP)

. 6 500 € à l'Union des Aviculteurs du Bas-Rhin pour l'organisation les 1er et 2 novembre 2014 à STRASBOURG du Salon international des animaux de la basse-cour

- approuve la convention relative à la gestion en paiement associé par l'ASP pour la mesure agro-environnementale en faveur de la protection de la race bovine vosgienne, dans sa version jointe en annexe de la délibération.

Elle autorise son président à signer cette convention au nom du Département. Elle autorise également le versement de la contribution départementale à l'ASP.

Le versement de la subvention attribuée à l'Union des Aviculteurs du Bas-Rhin interviendra de la façon suivante :

- un acompte de 50% après notification de l'aide

- le solde sur production du bilan financier de la manifestation visé par le comptable, au prorata des dépenses justifiées.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20141103-lmc189665-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 04/11/14